Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La ministre de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer en charge des Relations internationales sur le climat

La secrétaire d'Etat chargée de la Biodiversité

Paris, le 12 septembre 2016

Objet : Conditions sociales de création de l'Agence française pour la biodiversité

Monsieur le Secrétaire général,

Vous appelez notre attention sur les conditions sociales de création de l'Agence française pour la biodiversité. Nous attachons une grande importance à ce que les agents qui incarneront ce projet bénéficient de bonnes conditions d'intégration. Le document-cadre et la note relative au pré positionnement de tous les personnels intégrés dans cette agence, concertés avec les représentants du personnel, concrétisent les engagements du ministère.

Tout d'abord, nous vous confirmons le non transfert d'effectifs des services de l'État (DREAL, DDT (M) ou DIRM) vers l'Agence. Concernant les agents du Muséum national d'Histoire naturelle (MNHN), nous vous annonçons que les arbitrages du projet de loi de finances pour 2017 ont consacré l'augmentation de 75 ETPT du plafond d'emplois de l'Agence afin d'accueillir des agents en poste au MNHN. Il est prévu que les emplois actuellement hors plafond au sein du MNHN soient pérennisés au sein de l'Agence. Les agents contractuels intégrés dans l'Agence pourront bénéficier ainsi du quasi-statut des personnels contractuels de l'environnement et se verront proposer des contrats à durée indéterminée s'ils remplissent les conditions réglementaires.

Les modalités de ce transfert sont actuellement en cours de discussion avec la ministre de la recherche et le MNHN.

Vous évoquez une série de sujets d'importance pour lesquels nous avons demandé aux services du ministère d'organiser une concertation appropriée avec vous.

Monsieur Nicolas BAILLE
Secrétaire général FNEE-CGT
263 rue de Paris
Case 543
93515 MONTREUIL Cedex

En premier lieu, nous entendons que la démarche de mise en place des futures Agences régionales de la biodiversité, entamée avec différents services et partenaires concernés, puisse susciter des interrogations, car elle sort, par sa nature même, des schémas d'organisation et de travail habituels avec les collectivités. Néanmoins, nous vous confirmons que les DREAL sont bien impliquées dans les discussions avec les conseils régionaux. Ce projet d'innovation territoriale sera évoqué au cours du prochain comité de suivi. Vous aurez ainsi toute latitude de prendre part aux échanges qui viendront enrichir la réflexion.

Concernant la mutualisation entre les services de terrain de l'Agence et de l'Office National de la Chasse et de la Faune sauvage, nous vous confirmons qu'un comité de suivi *ad hoc* y sera consacré le 27 septembre après-midi. Il sera le cadre de concertation privilégié concernant tous les aspects de ce projet.

Quant à la requalification des agents techniques de l'environnement (ATE) en techniciens de l'environnement (TE), l'engagement de mettre en œuvre cette année l'arbitrage obtenu en 2011 est en cours de réalisation et permettra de promouvoir 150 ATE, dont 50 pour l'Office National de l'Eau et des Milieux aquatiques, 15 pour les Parcs nationaux et 85 pour l'Office National de la Chasse et de la Faune sauvage. Par ailleurs, conformément aux engagements pris, nos services ont entamé le travail d'analyse avec les établissements publics concernés en vue de poursuivre l'examen des missions des ATE. Une réunion de travail vous sera proposée prochainement.

Le décret relatif au quasi-statut commun des personnels contractuels de l'environnement, dont nous avons porté l'inscription dans la loi pour la reconquête de la biodiversité, la nature et les paysages, est actuellement en cours d'examen au Conseil d'État. En outre, s'agissant de la situation des agents en contrat à durée déterminée en poste dans les établissements publics de l'environnement, une réunion de concertation vous sera proposée le 27 septembre au matin. Concernant les principes de la note de cadrage sur le régime indemnitaire du quasi-statut des personnels contractuels de l'environnement, une réunion sera programmée d'ici la fin du mois d'octobre.

Enfin, nous attachons une particulière importance aux moyens humains et financiers dont bénéficiera l'Agence dès sa création. Le Président de la République, lors de la 4ème Conférence environnementale a annoncé que l'Agence bénéficiera des moyens indispensables pour son action, notamment en termes de personnels supplémentaires et en crédits d'intervention. Le comité technique ministériel du 29 septembre, au cours duquel nous vous présenterons le projet de loi de finances pour 2017, sera l'occasion de vous donner des précisions sur ces moyens nouveaux.

Nous vous prions de bien vouloir agréer, Monsieur le Secrétaire général, l'expression de nos considérations distinguées.

Ségolène ROYAL

Barbara POMPILI